

PROCHAIN DELAI REDACTIONNEL

01.09 **Articles / photos**, supports informatiques ou papier à envoyer à magali.bovas@aveps.ch

ACTIVITES AVEPS

23.09 **15e coupe AVEPS DE GOLF**, Lavaux

07.11 **AG Aveps**, Corsier

FORMATION CONTINUE

1-2.09 **Formation HEP : Expérience scientifique au service de la performance et de l'enseignement**, au centre sportif de l'UNIL

7.11 **Shuttle time - un outil pour rendre le badminton attrayant**, Epalinges

29.11 **La technique des quatre styles de nage**, à St-Légier

ACTIVITES DU COMITE (MARS-JUIN)

3 mars Préparation séance Grand Conseil (Luc et Jacques)

5 mars Commission du Grand Conseil (Luc et Jacques)

9 mai ASEP à Zoug (Claudine - Anouk)

28 mai AD SPV, Signal de Bougy (Lori)

1 juin Séance comité

10 juin Tournoi MEP beach volley (Anne)

29 juin Séance SEPS - AVEPS



au sommaire...

- 2 Comité
- 3 Nouveaux membres
- 4 Adhésion
- 5 Editorial
- 6 Camps scolaires en danger !
- 8 Mini beach volley ball Montreux
- 9 Journée cantonale orientation
- 10 Réponse au postulat "sport à l'école"
- 17 Cahiers évaluation primaire
- 20 SPV : Urgent !
- 22 Informations
- 25 Coupe de golf de l'AVEPS
- 26 Fleur Avepsienne
- 27 Congrès pédagogique
- 29 Journées cantonales HEP
- 30 Jeunesse et Sport
- 31 Concours Mr Choc et Miss Ola
- 32 Dates à agender
- Activités du comité

Consultez notre site internet www.aveps.ch

Beaucoup d'informations sont régulièrement mises à jour, qui ne peuvent pas figurer dans le bulletin CONTACTS. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne pour toutes les manifestations que nous annonçons.

Transmettez-nous votre adresse e-mail, vous recevrez ainsi environ une fois par mois la lettre aux membres éditée par notre présidente.



AVEPS
Rue du Village 21A
1055 Froideville

www.aveps.ch
info@aveps.ch

**Présidente**

Claudine DUTOIT
Rue du Village 21A
1055 FROIDEVILLE

078 708 30 05
claudine.dutoit@aveps.ch
president@aveps.ch

**Vice-président**

Jacques Rubattel
Ch. des Golliettes 1
1032 Romanel-sur-Lausanne

078 826 98 42
jacques.rubattel@aveps.ch
president@aveps.ch

**Promotion - Publicité**

Raphaël Roubaty
Chemin des Golliettes 19
1032 Romanel-sur-Lausanne

078 821 71 05
raphael.roubaty@aveps.ch

**Secrétaire**

Lori Bovard
ch. du Chalet Blanc 3
1510 MOUDON

079 404 79 44
secretaire@aveps.ch

**Responsable technique**

Anne Guignard
ch. des Dailles 1
1318 POMPAPLES

079 205 15 91
resp.tech@aveps.ch

Pour avoir une chance de remporter le 1^e prix, il faut :

- Être membre de l'AVEPS
- En principe, participer à l'Assemblée Générale 2015
- Et surtout résoudre les quatre problèmes qui agrémentent les bulletins CONTACTS (et le site internet).

Pour répondre il faut :

- Soit envoyer un e-mail à pierre-olivier.brunner@aveps.ch
- Soit utiliser le site internet www.aveps.ch rubrique CONCOURS

Soit écrire une jolie carte à :

Pierre-Olivier Brunner, Rte du Village 18, 1113 St-Saphorin Sur Morges

On poursuit avec le PROBLEME NO 3 (Eclairant)

4 personnes doivent traverser une passerelle, de nuit, en 17'.

Chacune d'entre elle marche à une vitesse maximale donnée : appelons A la personne qui peut traverser le pont en 1', B celle qui met 2' pour le traverser, C celle qui le fait en 5' et D celle qui traverse en 10'.

Ces personnes ne disposent que d'une seule torche.

Il est impossible de traverser la passerelle sans torche.

Le pont ne peut supporter que le poids de 2 personnes au maximum.

Dans quel ordre doivent traverser ces 4 personnes ?

JEUNESSE ET SPORT

Formation continue J+S Ski

VD 3683.15 12.12.2015
Diablerets Délai inscription : 12.10.2015

VD 3685.15 16.12.2015
Diablerets Délai inscription : 16.10.2015

VD 1683.16 16.01.2016 - 17.01.2016
Leysin Délai inscription : 16.11.2015



Formation continue J+S Snowboard

VD 2687.15 28.11.2015 - 29.11.2015
Zermatt Délai inscription : 28.09.2015

VD 3682.15 09.12.2015
Morgins Délai inscription : 9.10.2015

Formation continue J+S Ski de fond

VD 169.15 12.12.2015
Les Mosses Délai inscription : 12.10.2015



HIVER : Camp de sports d'hiver, dortoirs 52 places

ETE : pour des courses d'écoles originales,
multiples forfaits et activités sur le site de la Braye

À consulter sur :

www.chateau-doex.ch/fr/courses_ecole

Rens. 026/924.67.94 info@telechateaudoex.ch

COMITÉ 2015 (SUITE ET FIN)



Rédactrice

Magali Bovas
Chemin Vert 43
1800 VEVEY

079 928 07 04
magali.bovas@aveps.ch



Caissier

Séverin Perfetta
Rue du Melley 20B
1142 PAMPIGNY

079 750.11.85
severin.perfetta@aveps.ch
caissier@aveps.ch



Webmestre, hors comité

Anouk Nussbaum
Rue du Pelaz 17
1269 BASSINS

022 366 47 87
anouk.nussbaum@aveps.ch
info@aveps.ch



NOUVELLES ADHÉSIONS

Nous accueillons avec plaisir 7 nouveaux membres :

Pauline Gilliéron, Tarik Dahdah, Régis Formentin, Jérôme Borel, Raphaël Ehram, Guillaume Girod, Julien Wolf

DEMANDE D'ADHÉSION

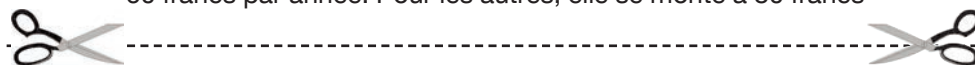
Forte de ses quelques 450 membres, l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire (AVEPS) s'occupe de l'éducation physique et sportive de la jeunesse, tout particulièrement dans le cadre de l'école. Elle participe au perfectionnement pédagogique de ses membres, en défend les intérêts et encourage la création de groupes sport-détente.

L'AVEPS fait partie de l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP); elle est membre de la Société pédagogique vaudoise (SPV). Tout membre actif de l'AVEPS doit obligatoirement s'affilier à la SPV.



SPV, Allinges 2, 1000 Lausanne 19, 021 617 65 59, www.spv-va.ch

Pour les membres actifs de la SPV, le montant des cotisations à l'AVEPS est de 60 francs par année. Pour les autres, elle se monte à 80 francs



Demande d'adhésion à l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ No postal & localité : _____

Téléphone : _____ Mobile : _____

E-mail : _____

Je désire faire partie de l'AVEPS.

Je suis

- maître(sse) d'éducation physique* * tracez ce qui ne convient pas
- membre de la SPV*
- membre d'une autre association*
- précisez (y.c. la date d'entrée): _____
- licencié(e)*
- autre*

Date : _____ Signature : _____

A retourner à Carlos FIDALGO, Chemin en Outoz 2b, 1169 YENS
ou par notre site, www.aveps.ch/inscriptions

HEP

Les 1er et 2 septembre 2015, les journées cantonales de formation en éducation physique et sportive se dérouleront au centre sportif de l'UNIL.

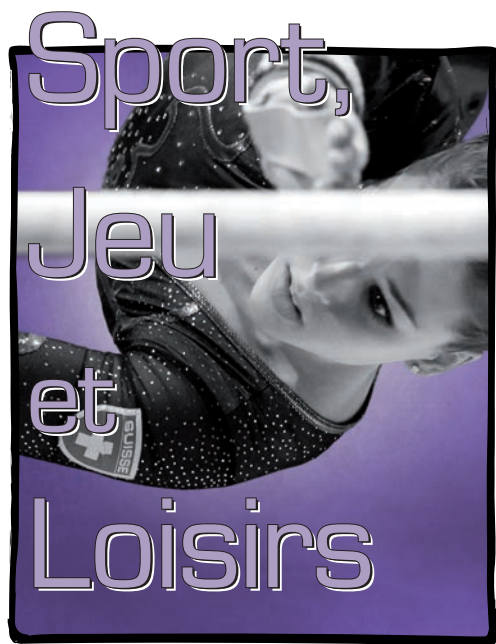
Le thème : L'expertise scientifique au service de la performance et de l'enseignement. Et c'est un grand nom du monde du sport, un homme de grand talent et d'expérience, qui ouvrira les feux de ces Journées organisées par l'Unité d'enseignement et de recherche Didactiques de l'éducation physique et sportive.

Inscription : En ligne sur <https://www.hepl.ch/>

Délai d'inscription : 10 juillet 2015

Renseignements : gianpaolo.patelli@hepl.ch





www.alder-eisenhut.ch
Alder+Eisenhut AG
9642 Ebnat-Kappel
Téléphone 071 992 66 33
Fax 071 992 66 44



www.lets-go-fit.ch



Nous voici à la fin d'une nouvelle année scolaire, pleine en rebondissements.

Le TRIPAC a débouté le recours de Jean-Marc Besençon.

Nous ne sommes toujours pas reconnu dans la fonction que nous occupons depuis déjà de nombreuses années, que ce soit dans la mise en place des diverses techniques enseignées à l'école, le suivi et la formation de nos futurs collègues (praticien formateur), de par nos casquettes d'animateur pédagogique pour l'aide à nos camarades généralistes. A relever, certains de nos confrères aident au développement des aptitudes à l'enseignement des personnes qui ne maîtrisent ni le ski sous toutes ses formes, encore moins la natation ! Où se trouve le HIC dans cette histoire ? Ces futurs enseignants recevront un Master. Ce n'est pas chercher Charly, mais chercher l'erreur !

Il y a de plus en plus d'amertume !!!

Suite au postulat de Jérôme Christen (un état des lieux de l'enseignement de l'EPH), le Grand Conseil a refusé 61 voix contre 57 (soit quelques cheveux blancs) d'entrer en matière.

A relever l'article mensonger de la presse, qui nous fait passer pour des personnes méprisantes face à nos camarades généralistes. IL N'EN EST RIEN ! et je démens au nom de notre association ces dires.

Que deviendra l'éducation physique dans 5, 10 ans, voire à plus long terme ? C'est préoccupant, alarmant. Lors de discussion entre MEP, nous faisons les mêmes constatations quand à l'évolution physique de nos élèves (manque de coordination, l'endurance est en baisse, un surpoids pondéral de plus en plus grand, le moindre effort leur demande parfois des efforts surhumain). J'en passe et des meilleurs !

Je vous souhaite cependant un été ressourçant, riche en activités physiques, en lectures diverses pour notre bien-être et pour la continuation de notre activité professionnelle.

Claudine Dutoit, Présidente

À la séance des chefs de file du 5 mai 2015 au SEPS, une représentante de la DGEO était là pour présenter de nouvelles directives concernant les camps scolaires. Elles concernent la répartition des trois subventions de ces camps : communales, parentales et celles de J+S.

Voici les nouveautés principales :

- le financement des parents doit être au maximum de 30% du coût total par élève
- les subsides J+S sont versés via la DGEO et ne servent qu'à rembourser les frais des moniteurs et accompagnants J+S. Tout supplément est théoriquement retourné à J+S
- les camps sont à la charge des communes
- les communes sont responsables du recrutement des accompagnants et doivent (ce point est encore en discussion) demander un casier judiciaire aux accompagnants et s'assurer de leur couverture accident
- une indemnité pour les accompagnants et les moniteurs J+S sera fixée par la DGEO et sera fixe pour le canton

Nous avons procédé avec mes collègues à quelques projections :

Exemples de budgets de camp	Villars-Tennis-automne (29 élèves, 7 accompagnants dont 3 J+S et 3 profs)		Ski-Grindelwald (47 élèves, 8 accompagnants dont 4 J+S)	
	2013	2016 ?	2015	2016 ?
Dépenses				
Prix coûtant par élève	373.5	373.5	390.5	390.5
Dont: Prix par mono JS - (nuitée, nourriture, 200.- de défraiment, trajet, activités)	478	478	628	628
Dont: Prix par mono - (nuitée, nourriture, 100.- de défraiment, trajet, activités)	378	378	528	528
Recettes				
Subsides de la commune	120	120	120	120
Parents (max 30% du coût total dès 2016)	187.5	112	204.5	117.15
J+S	66	0	66	0
J+S rembourse pour les monos (par élève)	0	(1434/29) 49.44	0	(2512/47) 53.4
Total	373.5	232	390.5	237.15
Manque à combler (par élève)	0	91.94	0	99.95

Il en ressort que le nouveau système nous laisse avec un déficit d'un peu moins de 100.- par camp. Cet argent est, d'après les directives, sensé venir des communes.

Le Congrès pédagogique «Activité physique & sport» ne s'adresse pas uniquement aux enseignants de l'école enfantine au secondaire II. Le congrès est ouvert à tous ceux qui s'intéressent à l'activité physique et au sport et qui s'engagent en leur faveur.

L'offre est variée et propose des outils adaptés pour l'école en mouvement, l'éducation physique et la santé personnelle. Les cours sont en version française ou allemande.

Délai d'inscription: 30.09.2015



vendredi 23 octobre 2015

dès 8h30	9h30-12h30	dès 12h30	14h00-16h30/17h00
Arrivée	J+S-Sport des enfants J+S-Sport scolaire CP Plus Pool / CP BLS/AED	Pause de midi	J+S: -17h00 CP: - 16h30

samedi 24 octobre 2015

dès 8h30	9h30	11h15-12h45	dès 12h45	14h15-15h45	16h15-17h45	Apéro dès 17h45
Arrivée	Exposé d'ouverture	Partie 1	Pause de midi	Partie 2	Partie 3	Dîner & spectacle début: 19h00
			Village partenaires 12h45 - 14h15			Village partenaires 17h45 - 19h00

dimanche 25 octobre 2015

dès 8h30	9h00	10h30-12h00	dès 12h00	13h30-15h00	15h30-17h00
Arrivée	Exposé d'ouverture	Partie 4	Pause de midi	Partie 5	Partie 6
Village partenaires		8h30 - 13h30			

Le discours à l'AD de la SPV de Claudine Dutoit

Brassens disait ceci :

« Une jolie fleur dans une peau de vache, une jolie vache déguisée en fleur... »

Voici en préambule quelques considérations florales. Effeignons donc la fleur avepsienne....

JE T'AIME L'EPH, nous l'aimons et nous continuons à faire progresser nos élèves de tous les niveaux de 1 à 11, via l'animation pédagogique, via la natation et toutes autres activités.

UN PEU de discussions dans notre Comité pour gérer le divers dossiers.

BEAUCOUP d'échanges de téléphones, de mails, de messages, de renseignements de toutes sortes.

PASSIONNEMENT Nous organisons les séances, les tournois dans nos établissements, les activités administratives (feuilles d'évaluation en EPH), les activités sportives pour tous nos élèves et collègues.

A LA FOLIE Etat dans lequel nous allons pour trouver des solutions à la reconnaissance de notre qualification de spécialistes ayant effectués une grande quantité de crédits de formation non- reconnue.

PAS DU TOUT les remarques désobligeantes de certains quand à notre « soi-disant » mépris des généralistes. Il n'en est rien et soyez certains que nous vous apprécions.

JE T'AIME Quand tout va comme sur des roulettes et que vous nous croisez avec le sourire et la joie de partager nos connaissances.

A LA FOLIE nous vous adressons nos remerciements pour votre collaboration de tous les instants.

Et pour finir, une citation de Pablo NERUDA : « Un seul mot usé, mais qui brille comme une vieille pièce de monnaie : MERCI

Pour notre établissement, cela représente pratiquement le double des subventions actuellement versées. Cela nous semble évidemment irréaliste et nous craignons la disparition pur et simple de la moitié de nos camps...

Nous avons écrit à la responsable DGEO le 18 mai pour lui présenter le tableau ci-dessus, demander si nous avons bien compris les directives et quelles solutions existaient pour palier à ce déficit. A ce jour, nous attendons toujours d'avoir au minimum un accusé de réception de notre lettre! Ceci alors qu'une réponse "dans la semaine" a été promise pour toute question lors de la séance des chefs de file...

Le communiqué de la DGEO contient cette phrase qui résume à elle seule la problématique : "les subventions (...) visent à favoriser l'organisation d'un maximum de camps sportifs scolaires, à des coûts le plus bas possible pour (communes, DGEO et parents)".

S'agit-il d'organiser un maximum de camps? Ou le maximum de camps avec le moins d'argent possible (et donc moins de camps)? Nous attendons la réponse et vous invitons à réagir auprès de la DGEO!

Raphael Blanchard, Pour l'équipe des maîtres EPS de Bercher



MINI BEACH VOLLEY BALL MONTREUX 2015

Les 26èmes Rencontres de Mini-Beach-Volley de Montreux se sont déroulées à nouveau dans le cadre du Montreux Volley Masters, du mardi 26 mai au vendredi 29 mai 2015.

La formule de tournois sous la forme d'après-midi sportifs a remporté un plein succès. Le nombre maximum d'équipe a été atteint cette année : 72 équipes par jour, soit 288 équipes et plus de 1300 participants se sont rencontrés sur la plage du Pierrier à Clarens.

A la fin du tournoi, chaque équipe a pu assister au premier match du Volley Masters du jour.

Des jeunes de 10 à 16 ans de toutes provenances se sont rencontrés, écoles publiques - écoles privées - club, de différentes régions Vaud - Genève - Valais - Fribourg - Neuchâtel et même de Suisse allemande.

Les buts principaux de ces tournois sont d'offrir un maximum : de jeu, de rencontres et d'autonomie aux participants (arbitrage par les équipes au repos). L'idée défendue, fondée sur l'incitation au FAIR-PLAY, a permis à chacun de vivre des instants magiques.

Les matches se sont déroulés, de manière idéale sur les 4 terrains de sable et les 14 terrains en herbe installés dans le cadre magnifique du Pierrier juste à côté de la salle omnisports où se déroule le tournoi international. Les 2/3 des équipes ont eu l'occasion de tester le jeu sur le sable. Le soleil s'est fait de plus en plus présent tout au long des quatre journées et a ainsi complété le climat féérique des Rencontres de Mini-Beach-Volley 2015.

Bien que les dates ne soient pas encore fixées, nous vous invitons à vivre ce rendez-vous avec nous en 2016.



Alain Melly et Jérôme Krailiger
Responsables de l'organisation

TOURNOI MEP JUIN 2015

Cette année, le tournoi de Beach-volley n'a eu que très peu de succès : deux équipes inscrites seulement. Il avait donc été décidé que cela serait juste une rencontre amicale, un après-midi de détente à jouer au Beach-volley entre collègues.

Le 10 juin, l'une des deux équipes est arrivée sur le terrain et n'a pu que constater l'absence de la deuxième équipe, dommage !

Nos deux collègues présentes, motivées ont quand même réussi à trouver quelques adversaires motivés et ont, au moins, pu jouer au peu... Bravo à elles !

Espérons que la prochaine édition rencontre plus de succès !

Anne Guignard, Responsable technique

COUPE GOLF AVEPS SEPTEMBRE 2015

Notre traditionnel tournoi golfique se déroulera le mercredi 23 septembre 2015 sur le terrain de Lavaux, comme en 2014.

Les participants (28) seront acceptés pour cette partie sportive.

D'autres informations suivront.

Claudine Dutoit, Organistarice



Installation et équipement sportif pour salle de gymnastique, place de sport et stade.
Service de contrôle et d'entretien des salles de gymnastique.
Marquage terrain de jeux, intérieur et extérieur.

Chemin Edouard-Tavan 12 B - 1206 Genève
Tél. : 022 839 33 90 - Fax : 022 839 33 99
E-mail : sogemat@bluewin.ch

JOURNÉE CANTONALE ORIENTATION

Quelle belle journée nous avons vécu lors de cette édition 2015 de la Journée Cantonale de Course d'Orientation!

Belle, bien sûr grâce à la météo de rêve en cette fin de mois d'avril, belle, parce que le CARE et Pierre-André Baumgartner préparent l'aspect technique de la course avec une grande minutie, belle, parce que c'est l'occasion de retrouver des collègues motivés et belle, parce que l'équipe à la baguette faisait rêver petits et grands!

Merci aux collèges d'Echallens, Aigle, Bercher, Thierrens, Corsier, Puidoux et quelques élèves lausannois pour leur participation. Nous regrettons toutefois que les autres n'aient pas su trouver le chemin des Bois des Brigands. Où est votre sens de l'Orientation?

Rendez-vous en 2015-16, sur un traditionnel mercredi, mais peut-être en automne au lieu du printemps?

Raphael Blanchard, Organisateur



Village de tipis Association Madrugada

Des camps, courses d'écoles ou week-ends inoubliables sous tipis, sur les crêtes de la Vallée de Joux

Infos et réservations :
www.tipis.ch – info@tipis.ch



AVRIL 2015

RC-POS
(14_POS_097)

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Jérôme Christen et consorts en faveur du sport à l'école et du respect des exigences légales fédérales et cantonales

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie en date du 5 mars 2015 à la Salle de conférences 55 du DFJC, Rue de la Barre 8 à Lausanne, pour traiter de cet objet. Elle était composée de Mmes Christa Calpini, Fabienne Freymond Cantone, Christiane Jaquet-Berger, Catherine Labouchère et de MM. Laurent Ballif, Jérôme Christen, Michel Collet, José Durussel, Julien Eggenberger, Maurice Neyroud et Jean-François Thuillard (président-rapporteur).

Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), était présente et accompagnée de M. Alain Bouquet, directeur général de la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire), M. Bernard Verrey, adjoint au directeur général de la DGEO et M. Florian Etter, chef du secteur éducation physique à l'école au SEPS (Service de l'éducation physique et du sport) au sein du DECS, qui représentaient l'administration.

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant rappelle que plusieurs interventions parlementaires ont déjà été déposées depuis de nombreuses années au sujet de l'enseignement de l'éducation physique à l'école, sans que la situation n'évolue concrètement.

Dans ce contexte, la réponse du Conseil d'Etat à la récente interpellation intitulée « Sport à l'école : la DGEO se prend les pieds dans le tatami » (13_INT_181) a à nouveau laissé plusieurs députés sur leur faim.

La problématique de base concerne l'application de la loi qui dispose que les cours d'éducation physique et sportive (EPS) à l'école consistent en trois périodes hebdomadaires.

Le postulat soulève d'autres questions, notamment quant à la formation des enseignants qui dispensent cette discipline car avec l'entrée en vigueur de l'accord HarmoS et le passage des années 7-8H du cycle de transition (secondaire) au degré primaire, l'enseignement de l'éducation physique sera plus largement assuré par des maîtres généralistes alors qu'auparavant il s'agissait de maîtres spécialistes.

Le postulant revient encore sur le cas des cours de judo organisés par l'association lausannoise Trako en coopération avec Serguei Aschwanden, ancien champion de judo et médaillé olympique. Le député trouve tout à fait regrettable que la DGEO ait tout simplement décidé de supprimer ces cours, alors même qu'ils rencontrent un énorme succès et se développent un peu partout en Suisse. Par contre, dans le canton de Vaud, ces projets de cours de judo sont maintenant bloqués.



Samedi 5 septembre
de 14 h00 à 17 h00

Programme

14h00 - 16h00

Découverte du golf en différents ateliers
long jeu / chipping / putting / agilité

16h00 - 17h00

Compétition sur le parcours école par équipe
avec nos juniors élites



*Viens essayer le golf seul
ou avec tes copains...*



**Renseignements
et inscriptions**

au secrétariat du golf
(admin@golflavaux.ch)
jusqu'au 2 septembre
au plus tard

Tél. 021 946 14 14



Rectificatif

Lors de la dernière édition, Contact 234, une erreur s'est glissée dans la présentation de l'association 1,2,3 Soleil.

Il ne s'agit pas de Pascal Richard, ancien cycliste reconnu, mais de Jean-Marc Richard, animateur des petits zèbres.

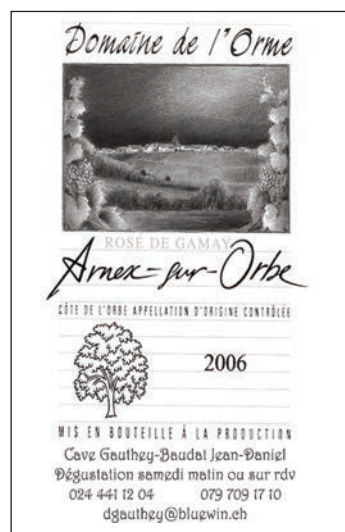
Recevez toutes mes excuses pour cette méprise.

Claudine Dutoit

Découverte (page 23)

Le golf de Lavaux propose le 5 septembre 2015 une initiation golfique pour nos jeunes élèves.

Si vous êtes intéressés pour vos enfants ou vos élèves, n'hésitez pas une seule seconde. C'est gratuit et sans engagement.



3. AUDITION DES REPRÉSENTANTS DE L'AVEPS (ASSOCIATION VAUDOISE D'ÉDUCATION PHYSIQUE SCOLAIRE)

A la demande du postulant, la commission a accepté d'entendre l'AVEPS sur la thématique de l'enseignement du sport à l'école. L'association était représentée par Mme Claudine Dutoit, présidente, M. Jacques Rubattel, vice-président et M. Luc Vittoz, ancien président.

Présentation générale de l'AVEPS

En introduction, l'AVEPS rappelle que les bases légales, aussi bien au niveau fédéral que cantonal, prescrivent l'enseignement à l'école de trois périodes hebdomadaires d'éducation physique.

Dans le canton de Vaud, 639 classes ne bénéficient actuellement pas de trois périodes hebdomadaires d'éducation physique et sportive, ce qui représente environ 15% du total des classes pour la scolarité obligatoire, c'est-à-dire des années 1P à 11S (1^{ère} primaire à 11^{ème} secondaire).

L'AVEPS rappelle que pour l'enseignement obligatoire (1 à 11 HarmoS), les infrastructures relèvent de la responsabilité des communes, ainsi la qualité et le nombre des salles de gymnastique varient fortement d'un établissement à l'autre. Au niveau postobligatoire, dans les gymnases et surtout dans les écoles professionnelles, l'AVEPS souligne un manque évident de salles qui ne permet malheureusement pas aux élèves de suivre les trois périodes d'EPS légalement prévues.

Concernant la formation des enseignants, l'AVEPS explique que les maîtres d'éducation physique suivent actuellement un cursus universitaire, complété d'une formation pédagogique à la HEP, ce qui représente un total de 300 crédits ECTS avant de pouvoir enseigner. Les maîtres généralistes suivent quant à eux 180 crédits ECTS à la HEP sur trois ans (formation théorique et pratiques professionnelles), dont 9 crédits seulement pour l'éducation physique.

L'AVEPS note que dans certains établissements, l'absence de maître référent en éducation physique et sportive pour soutenir et encadrer les généralistes, pose de sérieux problèmes concernant notamment le déplacement des engins et leur utilisation en toute sécurité, l'entretien et l'achat de matériel, ou l'organisation des joutes sportives et des camps.

En conclusion, l'AVEPS a envoyé un document demandant à tous les directeurs d'établissement de favoriser les maîtres spécialistes en éducation physique et sportive pour les classes 7-8 HarmoS, en mettant en avant les bienfaits de la pratique sportive, les compétences des spécialistes en matière de sécurité et de qualité de l'enseignement du sport.

Les représentants de l'AVEPS ont ensuite répondu aux questions de la commission.

Infrastructures communales

Le manque de salles de gymnastique constitue effectivement un obstacle à l'enseignement des trois périodes hebdomadaires d'éducation physique et sportive. Certaines communes produisent un effort remarquable en construisant de nouvelles salles de gymnastique, alors que d'autres communes accusent un retard important et ne peuvent répondre aux besoins de leurs élèves.

En plus des trois heures hebdomadaires, la loi cantonale sur l'éducation physique et le sport (LEPS) prévoit que les établissements organisent des journées ou des après-midi sportifs idéalement une fois par mois et si possible en plein air. L'AVEPS relève de grandes disparités dans l'application de cette disposition entre les établissements du canton. Une députée mentionne que ces journées sportives permettent de découvrir la pratique de sports à l'extérieur tels que l'aviron, le patinage, le ski de fond, la grimpe, la course d'orientation, etc.

Objectifs de l'AVEPS

Un député trouve que l'AVEPS, en tant qu'association professionnelle, donne l'impression de défendre le statut et la formation des maîtres d'éducation physique face à une menace. Il demande si les profs de sport craignent en fait de ne pas avoir assez de travail dans l'école d'aujourd'hui, en particulier depuis le passage à HarmoS et le transfert des années 7-8H au niveau primaire.

Les représentants de l'AVEPS se déclarent préoccupés par la qualité de l'enseignement de l'éducation physique, ils se soucient principalement du développement et de la santé des élèves. En effet, ils

REPONSE AU POSTULAT EN FAVEUR DU SPORT À L'ÉCOLE (3/7)

remarquent que de plus en plus d'enfants arrivent au niveau secondaire (9-10-11 HarmoS) avec des lacunes de coordination, un déficit d'endurance ou un manque de force, car ces éléments n'ont pas été travaillés en primaire.

Animation pédagogique

Des maîtres de sport spécialistes peuvent apporter un soutien ponctuel aux maîtres généralistes en prenant la classe pendant une période de gym durant laquelle ils vont par exemple donner de nouvelles idées d'exercices et/ou démontrer l'utilisation des engins en toute sécurité.

L'animation pédagogique s'adresse principalement aux classes de 1P à 6P. Le souci se situe en particulier pour les classes 7-8H passées dans le secteur primaire et au sein desquelles un moins grand nombre de maîtres spécialistes va enseigner.

Sur la base de ce constat, une députée regrette que l'attribution d'heures d'animation pédagogique ne dépende que des directeurs d'établissement.

Dans un établissement primaire, le maître spécialiste joue le rôle de référent auprès des généralistes pour l'enseignement du sport. Un député insiste pour qu'il y ait effectivement dans chaque établissement un chef de file, maître spécialisé, pour l'éducation physique et sportive.

Le SEPS dispose également de deux conseillers pédagogiques qui peuvent intervenir sur le terrain à la demande des directeurs d'établissement et ainsi mieux encadrer les enseignants généralistes lors de l'enseignement de l'EPS. Cette collaboration entre le SEPS et la DGEO peut encore être améliorée afin d'apporter un meilleur soutien à l'enseignement du sport.

Formation et compétence des enseignants

Selon l'AVEPS, les directeurs d'établissement peuvent engager des maîtres généralistes qui n'ont aucune formation en éducation physique, mais qui peuvent tout de même être amenés à enseigner cette branche.

La majorité des heures de gymnastique à l'école vaudoise sont données par des généralistes, principalement dans les classes 1P à 6P, mais également en partie en 7P et 8P. Selon les arguments de l'AVEPS, cette situation pose problème et peut atteindre à la qualité de l'enseignement du sport à l'école.

4. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Conseillère d'Etat trouve que dans son discours, l'AVEPS manque singulièrement de respect vis-à-vis du travail fourni par les 6'000 maîtres généralistes de ce canton. La cheffe du DFJC relève que 89% de ces enseignants ont suivi la formation idoine dispensée par la HEP pour leur travail de généraliste, y compris pour la pratique sportive.

La Conseillère d'Etat prend ensuite une à une les demandes exprimées dans la conclusion du postulat :

Point 1 : « se mettre en conformité avec les lois fédérale et cantonale d'ici la rentrée scolaire 2016 en matière de nombre de périodes hebdomadaires d'éducation physique par semaine »

A l'école obligatoire, cette disposition est déjà respectée puisque trois périodes d'éducation physique hebdomadaires figurent à la grille horaire.

Au gymnase, sur les trois années d'études, il manque actuellement une période d'éducation physique pendant une année. Le Conseil d'Etat n'a pas remis cette troisième leçon pour des raisons démographiques et à cause du manque de salles de gymnastique à disposition.

Concernant les apprentis, la situation s'avère en effet plus difficile car le nombre de disciplines à enseigner pendant une seule journée de cours ne permet pas la pratique sportive régulière.

Pour la cheffe du DFJC, il faudrait définir plus précisément à quel degré d'enseignement, primaire, secondaire I, secondaire II ou formation professionnelle, le Conseil d'Etat devrait se mettre en conformité. De plus, un postulat peut demander une étude ou un rapport, mais ne peut pas directement exiger une mise en conformité.

VISTAWELL

SPORT + BALANCE

Votre partenaire pour tout ce qui concerne l'équilibre et la coordination en milieu scolaire

VISTAWELL SA
Rue du Lac 40
2014 Bôle
032 841 42 52
www.vistawell.ch
office@vistawell.ch



Exclusivités à prix préférentiels comme Kin-Ball®, Slackline®, Mobilo® etc.






Grand-Rue 62 - 1110 Morges - 021 801 33 33

www.francois-sports.ch

Le Centre Sportif

met à votre disposition sa piscine, patinoire, tennis, salle omnisport, fitness, centre nautique, salle de tir et en particulier son Restaurant-Lounge avec 180 places et ses hébergements de 72 places.





OUVERT 365 JOURS PAR AN

Groupes ou individuels, n'hésitez pas à nous contacter pour une offre individualisée

Centre Sportif Vallée de Joux — 1347 Le Sentier 021 845 17 76 www.centresportif.ch

Chères et chers collègues,

Vous êtes un certain nombre de membres de l'AVEPS à avoir déposé un recours en 2009 contre la classification en 11A (12A après le « cliquet ») des porteurs du brevet fédéral 1.

Ces dossiers ont été suspendus dans l'attente du jugement « exemplaire » de Jean-Marc Besançon. Ce dernier a été prononcé récemment. La SPV et l'AVEPS étudient actuellement l'opportunité de relancer ou non une nouvelle procédure judiciaire.

Le secrétariat de la SPV a été informé que le TRIPAC a écrit très récemment à des collègues de l'AVEPS ayant déposé un recours contre la classification pour leur demander le maintien ou non de leur recours.

Si vous recevez un tel courrier du TRIPAC, il est impératif d'en informer immédiatement par courriel (sg@spv-vd.ch) le soussigné pour qu'une procédure vous soit proposée. Si vous retirez votre recours sans suivre cette procédure stricte, vous allez devoir payer des frais de justice à votre charge qui pourraient se monter à plusieurs milliers de francs.

En restant à votre disposition pour toute question, je vous adresse mes cordiales salutations.

Yves Froidevaux, Secrétaire général de la SPV



Gourmet Services +

Tél.: +41 (0) 24 441 33 31
Fax: +41 (0) 24 441 44 73
Natel: +41 (0) 79 235 17 21
www.gourmetservices.ch

Marie-Claire Stern
CH-1321 Arnex s/Orbe

Tous budgets, tous banquets, sans soucis pour vous.
Repas de famille, anniversaires, sociétés, entreprises.
Pour vos festivités ou repas d'affaires une seule adresse...

Point 2 : « accueillir favorablement et soutenir des initiatives privées pour lesquelles les enseignants disposent de la formation équivalente à celle admise dans l'école publique »

La Conseillère d'Etat ne comprend pas bien comment et pourquoi l'école publique, laïque et gratuite, devrait être sponsorisée pour délivrer certains cours d'éducation physique et sportive.

Elle rappelle que le département a interdit des cours de judo donnés à Rolle pour les trois raisons suivantes :

- j l'établissement n'avait pas demandé d'autorisation ;
- j les cours étaient soutenus par une multinationale qui a ensuite utilisé l'image des élèves, sans l'autorisation préalable des parents ;
- j la période de judo comptait parmi les trois heures de gymnastique hebdomadaires.

Pour répondre à cette seconde demande, il s'agirait de définir si les initiatives privées concernent des cours à la grille horaire ou du sport facultatif.

Point 3 : « prendre les mesures nécessaires pour que tous les enseignants vaudois qui dispensent des cours d'éducation physique soient au bénéfice de la formation requise d'ici la rentrée scolaire 2016 »

La Conseillère d'Etat explique qu'en vertu des règles intercantionales de reconnaissance des diplômes par la CDIP¹, chaque enseignant titulaire d'un diplôme de maître généraliste a la compétence pour enseigner l'ensemble des disciplines du degré primaire.

Dans l'enseignement postobligatoire, la situation s'avère plus compliquée car peu de maîtres de sport sont titulaires d'un master requis pour enseigner à ce niveau. En conséquence, faute de titre reconnu, leur salaire fait l'objet d'une réduction.

Pour remédier à cette situation et afin que ces enseignants obtiennent un master, la cheffe du DFJC a obtenu que la HEP valide les acquis de leur expérience professionnelle en tant que profs de sport au gymnase pour 94 des 120 crédits ECTS nécessaires. En complément, ils devraient rédiger un mémoire qui correspond à 20 crédits et suivre un module supplémentaire pour les 6 derniers crédits.

Cette offre permettrait à ces profs de sport d'obtenir assez facilement un titre supplémentaire qui dépenaliserait leur salaire de 7.41%.

Point 4 : « prendre les mesures nécessaires pour que les années 7-8 HarmoS intégrées au primaire bénéficient également d'ici la rentrée 2016 de l'enseignement de maîtres spécialistes d'éducation physique comme c'était le cas auparavant, après avoir établi un recensement des enseignants généralistes (formés et non formés) ».

La Conseillère d'Etat explique que l'essentiel des périodes d'éducation physique et sportive dispensées en 7-8H sont toujours enseignées par des maîtres spécialistes de la discipline. Malgré la bascule dans le secteur primaire de ces deux années, le canton de Vaud a décidé de conserver la mixité entre professionnels généralistes et spécialistes dans ces classes ; les maîtres spécialisés conservent leur statut et leur salaire.

5. DISCUSSION GENERALE

Nombre de leçons d'éducation physique

Le directeur général de l'enseignement obligatoire revient sur le chiffre de 639 classes qui ne respecteraient pas l'obligation des trois périodes d'éducation physique et sportive. Il explique qu'il a enquêté auprès des 90 établissements du canton afin de connaître le nombre de situations où les trois périodes ne sont pas données en salles de gymnastique. Néanmoins, les trois périodes hebdomadaires d'éducation physique restent inscrites dans leur grille horaire.

Une députée note que le département respecte ainsi la loi quant au nombre d'heures d'éducation physique au niveau de la scolarité obligatoire (primaire et secondaire I).

¹ Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Concernant le gymnase, un député soutient la demande de remettre la troisième heure de sport au programme. Il se demande toutefois si cette période d'éducation physique serait inscrite au détriment d'une autre branche ou s'il serait possible de l'ajouter à la grille horaire.

Concernant les apprentis, une députée relève que les périodes hebdomadaires sont compensées par des journées sportives. Elle demande si le DFJC et le SEPS tiennent compte des apprentis qui pratiquent du sport individuellement souvent plusieurs fois par semaine, en dehors de leur apprentissage.

Sur ce dernier point, les représentants du DFJC et du DECS apportent des réponses différenciées.

Du point de vue du DFJC, il paraîtrait important pour les étudiants plus âgés, au niveau de la formation professionnelle, d'intégrer les journées sportives dans le calcul du nombre de leçons exigées par l'ordonnance fédérale, et de prendre aussi en compte les heures de sport effectuées individuellement. Le DFJC considère que l'objectif est atteint lorsque les jeunes pratiquent un sport qui leur permet de rester en bonne forme physique et en santé.

De son côté, le service de l'éducation physique et du sport (SEPS) ne tient en effet pas compte du sport que l'apprenti fait en dehors de sa formation, sauf si les entraînements sont mis en place par l'école professionnelle elle-même. Le SEPS insiste principalement sur la régularité de la pratique du sport et considère qu'un camp organisé une fois par année ne peut valoir à la place de périodes hebdomadaires d'éducation physique. Par contre, on peut admettre que des après-midi sportifs organisés régulièrement une fois par mois soient alors considérés comme leçons d'éducation physique.

Initiatives privées dans l'enseignement de l'éducation physique

Concernant plus spécifiquement le point 2 des conclusions qui demande de « ... soutenir des initiatives privées pour lesquelles les enseignants disposent de la formation équivalente ... », un député précise que la présence d'un enseignant diplômé s'avère obligatoire même si ce dernier peut être accompagné d'un moniteur de sport engagé par l'Etat de Vaud. Ce type d'activité sportive existe déjà, le député donne l'exemple d'un cours de gym qui a été donné pendant une partie de l'année sous la forme de danse orientale.

Le commissaire mentionne cependant que des initiatives privées soutenues par de la publicité seraient contraires à la loi sur l'enseignement obligatoire.

Formation, reconnaissance des diplômes et enseignement de l'éducation physique

Concernant la situation actuelle de la formation à la HEP (diplôme de l'enseignement pour le degré primaire), une députée constate que, sur la base de la reconnaissance des diplômes par la CDIP sur l'ensemble du territoire suisse, les maîtres généralistes peuvent enseigner toutes les branches, alors même que certains d'entre eux n'ont pas suivi les 9 crédits spécifiques pour l'enseignement de l'éducation physique.

Le directeur général de l'enseignement obligatoire rappelle que les instituteurs formés à l'École normale et qui enseignent encore actuellement, sont tout à fait qualifiés pour dispenser l'éducation physique.

Les maîtres généralistes qui sortent de la HEP depuis ces dernières années doivent effectivement compléter leur plan d'études de base par deux disciplines choisies parmi les quatre options suivantes : l'anglais, la musique, les activités créatrices manuelles et l'éducation physique.

La discipline de l'éducation physique est suivie par un très large pourcentage des étudiants ; le directeur général donne les chiffres suivants :

2010	2011	2012	2013	2014	2015 (potentiel)
75%	78%	80%	82%	89%	88%

Le directeur général précise que sur les 90 établissements que compte l'école obligatoire, 65 sont totalement mixtes, c'est-à-dire qu'ils regroupent des classes de 1P à 11S, ou mini-mixtes quand ils comprennent les niveaux 7P à 11S. Dans les 65 établissements ainsi décrits, la situation reste la même que sous l'ancien régime (cycle de transition), les maîtres spécialistes continuent à enseigner en 7-8H.



Nordic-Sport

Le Mollendruz
LOCATION-VENTE

Tout le matériel et l'équipement
pour la randonnée
et le nordic-walking.

Organise vos sorties avec guide
021/841.11.80
www.nordicsport.ch



Buvette d'alpage Les Croisettes

021/841.16.68

Du mercredi au dimanche
De mi-mai à octobre



Jeux et parcours didactiques,
Animaux de la ferme,
Boutique avec produits du terroir.
www.lescroisettes.ch

Sport





**C'EST
GRAND
D'ÊTRE PETIT**



La nouvelle up!

Une petite voiture
pleine de grandes idées.





SENN
Automobiles SA
www.sennautos.ch

Une nouvelle étiquette a été créée pour les activités de natation et de plein air avec de nouveaux dessins de Madame Claudine Borlat.



Finalement une étiquette a été retirée pour chaque année de la scolarité amenant aussi des corrections dans la planification.

La dernière étape de la remise à jour s'est déroulée lors d'une intervention du conseiller pédagogique en charge de ce mandat à la dernière assemblée générale de l'AVEP1. Les enseignant-e-s présent-e-s ont pu poser des questions et prendre connaissance des futurs moyens. Le secteur pédagogique du SEPS tient à remercier le comité de l'AVEP1 et les animateurs pédagogiques pour leur excellente collaboration.

Le secteur pédagogique du SEPS et le groupe de travail du 1er cycle espèrent que ces nouveaux documents permettront aux enseignant-e-s généralistes et à leurs élèves de pratiquer l'EPS avec beaucoup de plaisir.

Christophe Botfield, conseiller pédagogique en EPS

Dans les établissements purement primaires (1P à 8P), la présence de spécialistes s'avère effectivement plus compliquée car ils enseignent uniquement en 7-8H.

Le directeur général de l'enseignement obligatoire encourage fortement les directeurs à engager des maîtres spécialistes en 7-8H, tant pour les travaux manuels, la musique et les arts visuels que pour l'éducation physique et sportive.

L'absence de formation des enseignants en EPS ne toucherait finalement que quelques dizaines de maîtres et l'on constate que ce nombre va en diminuant puisque près de 90% des étudiants à la HEP suivent l'option éducation physique et sportive (EPS). Dans ces circonstances, un député estime qu'il n'existe pas de problème de qualification des enseignants ou qu'il se révèle pour le moins très marginal.

Réponses du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts – Sport à l'école : la DGEO se prend les pieds dans le tatami (13_INT_181)

A propos des périodes hebdomadaires d'éducation physique, la DGEO a fait allusion à des leçons en salles de gymnastique. Dans ce contexte, le postulant reprend la question n° 6 posée dans sa précédente interpellation 13_INT_181 qui demandait « *quel est le nombre de classes, par degré de scolarité, qui n'ont pas trois heures inscrites à leur horaire, que ce soit au secteur primaire, au secondaire ou dans les gymnases ?* ». Cette question était très claire et ne faisait nullement allusion à des heures dispensées exclusivement en salles de gymnastique.

L'interpellateur, aujourd'hui postulant, a toujours compris à travers la réponse du Conseil d'Etat que la mission n'était pas remplie aux termes de la loi.

Par rapport aux propos tenus aujourd'hui par la DGEO, il apparaît que la loi est respectée pour la scolarité obligatoire. La réponse ambiguë du Conseil d'Etat, qui mentionne que 639 classes ne bénéficient pas de trois périodes d'EPS, crée un sérieux malentendu quant à la situation effective.

Toutefois, la question ne se limite pas à la situation au niveau de la scolarité obligatoire, dès lors le Conseil d'Etat devra fournir une réponse quant au nombre de périodes d'éducation physique dispensées aux gymnasiens ainsi qu'aux apprentis.

Concernant la question 2 à propos du soutien aux initiatives privées, le postulant apprend aujourd'hui seulement que la société Vale qui sponsorise l'association Trako, a pris des photos sans autorisation et en a fait un usage commercial abusif. Sur ce point également, la réponse du département à son interpellation (13_INT_181) n'apporte pas cet élément déterminant qui apparaît à posteriori. La réponse du Conseil d'Etat ne mentionne pas non plus que les cours de judo se substituaient à des périodes hebdomadaires de gymnastique, de son côté le député pensait que ces cours étaient complémentaires.

Au point 3 qui se réfère à la formation des maîtres qui enseignent l'éducation physique et sportive (EPS), le postulant reprend une information fournie par le département qui stipulait que pour les degrés 5 à 8 HarmoS, en 2013, seuls 81% des enseignants disposaient des qualifications nécessaires. Là encore, apparaît maintenant un malentendu lorsque la DGEO affirme que du point de vue des diplômes, les généralistes sont habilités à enseigner l'ensemble des branches, y compris l'éducation physique, les travaux manuels ou l'anglais, même s'ils n'ont pas suivi l'option spécifique.

Au sujet du point 4 concernant les années 7-8 HarmoS, le postulant n'a pas perçu le discours de l'AVEPS comme étant méprisant à l'égard des maîtres généralistes. En toute objectivité, il espère qu'il existe une différence fondamentale d'enseignement de l'éducation physique entre les maîtres de sport spécialisés et leurs collègues généralistes.

Il s'agirait de connaître le nombre de classes dans lesquelles les élèves de 7-8H ne bénéficient pas de l'enseignement de maîtres spécialistes. Il semble que cela concerne quasi uniquement des établissements exclusivement de degré primaire (1P – 8P), sans classes de secondaire I. Dans ce contexte, le postulant concède que son texte amplifie quelque peu la situation.

Vu la confusion relevée par le postulant, la cheffe du DFJC admet le besoin de prendre le temps de mieux comprendre le sens des questions. Le fait que l'éducation physique scolaire se trouve dans un autre département ne facilite pas le partage de l'information.

La Conseillère d'Etat reconnaît que la question posée sur les périodes hebdomadaires d'éducation physique a été mal comprise, il aurait été plus simple de confirmer que trois périodes figurent dans la grille horaire pour toutes les classes de l'école obligatoire, puis de préciser que certaines leçons ne peuvent pas toujours être données dans une salle de gymnastique, faute d'infrastructures disponibles.

La réponse sur les cours de judo proposés par l'association Trako était assez délicate car il fallait considérer une série d'éléments difficiles à rapporter de manière exhaustive. La cheffe du DFJC confirme que l'appréciation du département aurait été différente si l'établissement avait offert ces cours dans le cadre du sport scolaire facultatif. Pour compliquer encore la situation, ces cours étaient sponsorisés par une multinationale.

La Conseillère d'Etat tient à clarifier que tous les enseignants qui travaillent en tant que maître généraliste, possèdent le diplôme de la HEP requis pour enseigner toutes les branches, c'est-à-dire le 100% des disciplines qui figurent au programme. Par ailleurs, la très grande majorité d'entre eux ont suivi un module spécifique d'éducation physique.

Demande au Conseil d'Etat de dresser un état de la situation de l'enseignement de l'éducation physique

Une députée relève que la situation dans le domaine du sport à l'école mérite d'être expliquée clairement dans un rapport écrit du Conseil d'Etat qui servira de référence. Ce rapport devra aussi décrire la complexité liée au fait que deux départements s'occupent d'un même sujet, ce qui n'est pas sans générer certains problèmes.

Une députée souligne que le postulat demande au Conseil d'Etat qu'il présente un rapport qui fasse état d'une stratégie. Le point 1 requiert un état de situation complet à tous les degrés de l'enseignement, au niveau obligatoire, mais également postobligatoire qui comprend le gymnase et la formation professionnelle.

La réponse devrait aussi permettre au Grand Conseil de se prononcer sur le financement de nouvelles salles de gymnastique dans les gymnases et les écoles professionnelles.

Un député constate que la commission a déjà reçu de nombreuses informations intéressantes relatives à la matière traitée dans ce postulat. Il reste intéressé à recevoir un rapport complet du Conseil d'Etat sur les trois premiers points, mais il ne soutient pas le quatrième qui demande que « ... les années 7-8 HarmoS intégrées au primaire bénéficient également d'ici la rentrée 2016 de l'enseignement de maîtres spécialistes d'éducation physique... ».

Le postulant concède que son texte amplifie quelque peu la situation à propos des manques dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive en 7-8 HarmoS.

La commission refuse de prendre en considération la totalité du postulat par 1 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.

En conséquence le point 4 qui concerne l'enseignement de l'EPS en 7-8H est retiré.

6. VOTE DE LA COMMISSION (PRISE EN CONSIDÉRATION PARTIELLE DU POSTULAT)

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat par 6 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Froideville, le 12 avril 2015

Le rapporteur :
(Signé) Jean-François Thuillard

Pour rappel, en décembre 2011, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), mandatait trois groupes de travail, un par cycle, pour créer de nouveaux moyens d'évaluation de l'éducation physique et sportive (EPS) afin de remplacer ceux en place depuis une quinzaine d'années. Ces groupes étaient formés d'enseignant-e-s généralistes, d'animateurs pédagogiques, d'enseignant-e-s spécialistes de l'EPS ainsi que de professeurs formateurs de la Haute école pédagogique (HEP) de Lausanne.

Les documents du 1er cycle ont été testés durant deux ans (2013 – 2015) dans le cadre scolaire. Les conseillers pédagogiques du SEPS ont été informés par les animateurs pédagogiques en EPS du travail dans le terrain. Les éléments positifs et négatifs ont systématiquement été mentionnés.

D'autre part le secteur pédagogique du SEPS, représenté par Florian Etter et Christophe Botfield, a rencontré le comité de la nouvelle association AVEP1 (Association vaudoise des enseignant-e/s du cycle Primaire 1) début décembre 2014. Cette rencontre a permis de mettre en avant plusieurs problèmes rencontrés (rapport rédigé par le comité) dans le terrain et aura été à la base d'une intéressante discussion sur les corrections à apporter sur les futurs moyens qui seront proposés pour la prochaine rentrée scolaire (planification, étiquettes autocollantes et document de l'élève corrigés).

Suite à cette discussion, le groupe du 1er cycle primaire s'est remis au travail. Il a fallu changer les codes pour les 3e et 4e années en « E » pour entraîné et « R » pour réussi.

